

Entraînements :

Parc Nautique Départemental
Île de Monsieur
92310 Sèvres

Préinscriptions et réinscriptions par Internet : www.boulogne92.fr

Dossier complet à déposer sur place :

à partir du **Mercredi 14 juillet 2021**

Renseignements sur place ou sur le site Internet www.boulogne92.fr

Sur place de préférence

mercredi de 13h00 à 19h00

jeudi de 12h00 à 17h30

samedi de 9h00 à 12h30
et 13h30 à 17h30

dimanche (du 01/09 au 31/10/2021) de 9h00 à 12h00

Reprise des séances encadrées pour les débutants :

Jeunes : samedi 4 septembre 2021

Loisirs : samedi 4 septembre 2021



Siège Social de l'Omnisports
10, rue Liot 92100 Boulogne-Billancourt

☎ 01. 41. 10. 25. 30
Web : www.acbb.asso.fr

☎ 01. 41. 10. 85. 59
mail : club@acbb.asso.fr



AVIRON

2021 - 2022



Parc Nautique Départemental de l'Île de Monsieur
4, rue de Saint-Cloud
92310 Sèvres

☎ 01. 46. 29. 01. 48
Web : www.boulogne92.fr

☎ 01. 46. 29. 01. 49
mail : info@boulogne92.fr

Cotisations

Catégories	Habitant 92	Habitant Hors 92	Droit d'entrée	Licence *	TOTAL hors droit d'entrée	
					Habitant 92	Hors 92
J10 à J18 et séniors compétition (-28 ans)	284 €	324 €		51 €	335 €	375 €
J17 et J18 hors compétition	284 €	324 €	120 €	51 €	335 €	375 €
Vétérans, Loisirs	414 €	448 €	120 €	51 €	465 €	499 €
Non rameurs sportifs	259 €	299 €	120 €	51 €	310 €	350 €
Membres honoraires / Dirigeants	84 €	109 €		51 €	135€	160 €
CE sous convention	379 €			51 €	430 €	
Universitaires avec convention	199 €			51 €	250 €	

* Obligatoire

- . La cotisation est valable pour un an à dater du 1er septembre 2021
- . Les **réinscriptions** devront être **régularisées du 1^{er} août au 30 octobre 2021**
- . La licence annuelle est **obligatoire**

Aucune cotisation ne sera remboursée pour quelque raison que ce soit (y compris pour raison médicale)

Réduction (hors droit d'entrée) - ascendants, descendants, collatéraux

2 membres du même foyer - 20 € pour le 2^e
 3 membres du même foyer - 20 € pour le 2^e
 puis - 30 € pour le 3^e

Chèques vacances ANCV
 Coupons sports et CAF pour les mineurs

Nous vous informons qu'il est de votre intérêt de souscrire une assurance individuelle accident complémentaire aux garanties de l'Assurance Responsabilité Civile de Boulogne92.

Document à fournir obligatoirement :

- . Feuille d'adhésion (à éditer via Internet) remplie et signée
- . Règlement par chèque (à l'ordre de Boulogne 92) ou espèces
- . 1 photo d'identité papier (nom et prénom au verso) ou version électronique
- . **Certificat médical obligatoire de moins de 3 mois** portant la mention « apte à la pratique de l'aviron en compétition »

ATTENTION

- . Tout dossier incomplet, **interdit formellement** de monter en bateau.
- . La cotisation doit être réglée dans les plus brefs délais, une assurance nominative ne peut être souscrite que lorsque l'adhérent est à jour de sa cotisation.

Horaires d'ouverture (sous réserve de modification)

Ponton	Hiver Été Lundi	8h30 au coucher du soleil 8h30 à 22h00 fermeture de la base
Entraînement Compétition	Benjamins (J11) Minimes (J12, J13, J14) Cadets (J15, J16) Juniors (J17, J18)	à voir avec l'entraîneur
Loisirs Confirmés	Vendredi Samedi Dimanche	14h30 à 16h30 8h00 à 10h00 ou 10h00 à 12h00 8h30 à 10h30 ou 10h30 à 12h30
Loisirs Débutants	Samedi	10h00 à 12h00 ou 12h00 à 14h00
Séance de préparation Physique hivernale	Jeudi	20h30 à 22h00 au gymnase des Abondances (d'octobre à fin avril)
Fin avril à fin octobre	Mardi / Jeudi	18h30 au coucher du soleil
Salle de musculation : réservée aux compétiteurs		
Salle d'ergomètre : accès libre de 8h à 22h avec priorité aux compétiteurs de 17h à 20h		

IMPORTANT :

- . Les sorties sont subordonnées aux décisions des entraîneurs ou des membres du Bureau de la section.
- . Chaque adhérent s'engage à respecter le matériel coûteux et fragile qui lui est confié.
- . Dans le cadre de l'association, chaque adhérent est tenu de participer à l'entretien et aux réparations du matériel mis à disposition, et à toutes les tâches nécessaires à la bonne marche de la section.
- . Chaque adhérent, signataire des règlements du Club, s'engage à respecter les statuts de l'ACBB, le règlement intérieur de la section, ainsi que ceux édités par la ville de Boulogne, le parc nautique de l'île de Monsieur, et toutes décisions d'ordre administratif ou sportif prises par le bureau. Tout contrevenant se verra infliger des sanctions, qui pourront aller de l'interdiction de monter en bateau à l'exclusion.
- . Les conditions météorologiques empêchant la pratique de l'Aviron (tempêtes, crues, ...) ne donnent pas lieu au remboursement de cotisation.